

À LA UNE

DOWNLOADING...



JUSTICE

STOCK

LES PROMESSES DES LEGALTECH

AVOCATS 3.0: COMMENT LE NUMÉRIQUE BOUSCULE LE SECTEUR JURIDIQUE

De nouvelles plateformes en ligne émergent dans le monde du droit. Des start-up legaltech rêvent d'automatiser une série de services juridiques. Des cabinets d'affaires investissent dans l'intelligence artificielle. La justice prédictive déboule dans les prétoires. L'avocat du futur sera-t-il un cyber-avocat?

GILLES QUOISTIAUX

Le secteur du droit n'échappe pas à la tornade numérique. A l'instar d'autres activités de service comme la comptabilité, l'audit ou l'assurance, le conseil juridique n'est pas à l'abri des algorithmes. Des sociétés technologiques développent des logiciels visant à automatiser, en tout ou en partie, le travail de l'avocat. Traditionnelle, pour ne pas dire conservatrice, la profession réagit prudemment, parfois avec un certain scepticisme, à cette déferlante d'outils juridiques-numériques qui bousculent les professionnels du droit (*lire en pages suivantes «Les nouveaux outils de l'avocat augmenté»*).

Le mouvement est pourtant bel et bien enclenché. A l'image des fintech dans le milieu de la banque et de la finance, les start-up legaltech se positionnent et s'approprient à grignoter le marché du droit. En 2016, les jeunes pousses de ce secteur émergent ont levé 155 millions de dollars à travers 67 opérations, d'après les chiffres du consultant CB Insights. En Belgique, une poignée de projets ont vu le jour (Lawbox, GoLegal, Lex.be, Online Solution Attorney, etc.), démontrant l'appétit des plateformes numériques pour le secteur du droit qui, comme tant d'autres, ne peut plus être considéré comme une forteresse imprenable.

Automatiser le droit

Confrontés à ces évolutions, les cabinets ne restent pas les bras croisés. Mais tous ne réagissent pas de la même manière, ni avec le même enthousiasme. Les grands cabinets d'affaires internationaux sont les plus avancés en matière d'innovation technologique. Ils disposent des fonds nécessaires et d'une organisation intégrée qui leur offrent les leviers indispensables pour investir dans la technologie. Linklaters, une firme globale membre du fameux Magic Circle, a ainsi fait appel à la société Ravn, qui se spécialise dans l'analyse et la classification automatique de documents.

Le logiciel de Ravn est utilisé par Linklaters dans de gros dossiers immobiliers, qui font intervenir des masses colossales de documents. En Grande-Bretagne, Ravn a notamment accès aux données du cadastre britannique, ce qui lui permet d'établir automatiquement des connexions entre des documents privés

et des documents officiels. L'outil informatique trie, classe et extrait les documents et les clauses les plus pertinentes pour le traitement du dossier.

Ce type de tâche est traditionnellement confié aux avocats juniors, qui s'enferment pendant des jours dans une *data room*, à charge pour eux d'éplucher des caisses farcies de dossiers afin d'en extraire les quelques feuilles utiles à la résolution de la question juridique posée. C'est ce que l'on appelle le *due diligence*, que l'on pourrait traduire par «vérifications nécessaires».

D'après une étude réalisée en 2016 par McKinsey, pas moins de 23 % des tâches effectuées par des avocats sont automatisables.

Honni des avocats stagiaires pour son côté abrutissant, le *due diligence* est l'un des services juridiques «de base» des cabinets d'affaires qui est aujourd'hui le plus à même d'être automatisé. «Le but est de délivrer à nos clients des services juridiques de haute qualité, le plus rapidement possible, explique Michaël Heene, avocat chez Linklaters, en charge des développements numériques au sein du cabinet. Consulter et trier un million de documents pour en extraire 5.000, ce qui

peut arriver dans de grands dossiers, il faut reconnaître que c'est humainement impossible. Avec la machine, les données sont traitées plus efficacement.»

Des logiciels pour remplacer les stagiaires

Focalisé actuellement sur le *due diligence*, ce mécanisme d'automatisation pourrait se généraliser à toute une série d'autres missions, comme la recherche juridique ou la rédaction de contrats types par exemple. D'après une étude réalisée en 2016 par McKinsey, pas moins de 23 % des tâches effectuées par des avocats sont automatisables. C'est une bonne nouvelle pour le client: ce processus lui permettra d'économiser des dizaines d'heures facturées pour du travail routinier, indispensable mais à faible valeur ajoutée.

Quant aux avocats débutants, ils pourront se concentrer sur des activités plus valorisantes. Ou bien ils seront les premières victimes de l'automatisation, si les cabinets numériquement équipés estiment ne plus avoir besoin de leurs services. «Il n'y a pas une solution unique pour répondre à un besoin juridique. Nous avons besoin d'avocats de différents degrés d'expérience, de *paralegals* (juristes internes au cabinet qui ont une fonction de support, *Ndlr*) et de solutions technologiques. C'est toujours un puzzle», schématise Michaël Heene (Linklaters).

Dans les grandes organisations, la plupart des avocats se rejoignent sur un constat: la structure des cabinets va ➤

La Justice Prédictive au service des professionnels du Droit

Demandez un rendez-vous

PREDICTICE
Et si un algorithme pouvait prédire l'issue de votre procès? C'est ce que propose cette start-up française actuellement en test au barreau de Lille.

DES ALGORITHMES OPTIMISENT VOTRE STRATÉGIE JURIDIQUE

LES NOUVEAUX OUTILS DE L'AVOCAT AUGMENTÉ

DU CONSEIL DÉMATÉRIALISÉ

Le client n'a plus forcément besoin de **rencontrer physiquement son avocat**. De nombreux cabinets et avocats indépendants proposent désormais une offre de consultation en ligne. Des plateformes se sont aussi créées pour formaliser ces échanges et mettre en contact clients et avocats, comme la legaltech belge Online Solution Attorney. Entre autres **avantages** pour le client : une réponse dans un délai fixé à l'avance et la transparence sur les tarifs pratiqués.

DES BANQUES DE DONNÉES SURVITAMINÉES

Des start-up legaltech attaquent frontalement le marché des banques de données juridiques, occupé par les acteurs traditionnels que sont les éditeurs juridiques (Wolters Kluwer, Larcier). Doctrine.fr, qui a levé 2 millions d'euros fin 2016 et qui pourrait se lancer sur le marché belge, promet aux avocats **une banque de données « plus riche et plus pertinente »**, grâce notamment à l'utilisation de l'intelligence artificielle. Ce service a déjà séduit la SNCF ou le bureau français du cabinet CMS. La start-up Lex.be développe un outil similaire indexant la jurisprudence belge.

UN SPÉCIALISTE À PORTÉE DE CLIC

Le moteur de recherche Jureca.be veut aider les particuliers et les entrepreneurs à **trouver l'avocat spécialisé qui pourra régler leur problématique juridique**. Pour les professionnels du droit, c'est une nouvelle manière d'assurer leur « promotion » : « Nous poussons les avocats à adopter une démarche orientée vers les consommateurs », indique Edgar Warmoes, cofondateur de la start-up Jureca. Actuellement disponible en Flandre, la plateforme ambitionne de se lancer prochainement en Belgique francophone et à l'étranger.

UN E-TRIBUNAL POUR ARBITRER LES CONFLITS

L'arbitrage est un mode alternatif de **résolution des conflits qui permet aux entreprises d'échapper aux aléas et à la durée d'un procès**. Des start-up proposent désormais de régler cette **procédure d'arbitrage intégralement en ligne**. C'est le cas de la jeune pousse française eJust, qui ambitionne de démocratiser l'accès à l'arbitrage pour les entreprises.

DES PRÉDICTIONS DE JUSTICE

Et si un algorithme pouvait prédire l'issue de votre procès? C'est ce que propose la start-up française Predictice. Actuellement en test au barreau de Lille (1.300 avocats), elle se présente comme **la première plateforme de justice prédictive en Europe**. Dans un futur proche, un avocat pourrait indiquer à son client le pourcentage de chances de réussite d'une éventuelle action en justice, le montant moyen des indemnités qu'il peut espérer, ou encore lui indiquer la juridiction ou le juge qui se montrera le plus favorable à ses intérêts.

DES CONTRATS TOUT FAITS

Des spécialistes de la création de documents juridiques font leur apparition sur le marché du droit. La plateforme américaine Rocket Lawyer est l'une des plus connues. En Belgique, la start-up Lawbox propose aux indépendants et aux PME **des documents téléchargeables établis par des avocats**. Si le client a des questions complémentaires, il peut contacter un avocat pour avoir un avis personnalisé.

UN « CHATBOT » POUR PAYER VOS P.V.

En deux ans d'existence, la start-up londonienne DoNotPay a permis d'annuler 375.000 contraventions pour des infractions de parking. Son *chatbot* (robot conversationnel) génère **automatiquement des courriers de réclamation à destination des gestionnaires de parking**. La société britannique Elexirr propose quant à elle un *chatbot* permettant d'**évaluer les chances qu'a le client de gagner un procès, avant d'envoyer le dossier à un avocat**.

UN ABONNEMENT JURIDIQUE EN LIGNE

Se présentant comme un courtier juridique en ligne, la start-up belge Go Legal sert d'intermédiaire entre le client et les avocats spécialisés qui travaillent avec la plateforme. **Le client peut solliciter le service au cas par cas ou contracter un abonnement**. Intérêt pour les avocats: disposer d'une porte d'entrée vers un marché difficile d'accès mais très vaste, celui des PME et des indépendants.

évoluer sous l'impulsion de la numérisation et de l'automatisation de toute une série de tâches. L'architecture pyramidale qui prédomine aujourd'hui a du plomb dans l'aile. Comme dans les bureaux d'audit et de consultance, les cabinets d'affaires occupent un grand nombre d'avocats juniors, pilotés par une petite équipe d'associés. Après cinq à dix ans, les avocats qui ne deviennent pas associés (et ils sont nombreux) n'ont d'autre choix que de quitter le cabinet pour être remplacés par de la main-d'œuvre plus fraîche (et moins chère).

Si une certaine proportion des missions des avocats juniors est à l'avenir gérée par un logiciel, la base de la pyramide sera forcément plus fine: «Ce sera plutôt un losange: nous aurons sans doute moins de juniors, mais plus d'avocats expérimentés, pointe Andreas von Bonin, associé chez Freshfields, à la tête du comité en charge de la planification des systèmes informatiques du cabinet au niveau global. Les compétences que l'on exigera d'un avocat vont aussi évoluer. Au-delà de sa spécialité, l'avocat devra être capable d'analyser et décoder les processus d'automatisation utilisés au sein du cabinet.» De nouvelles compétences seront exigées dans le chef des professionnels du droit. A l'avenir, le cyber-avocat devra jongler avec tous les programmes informatiques qui lui permettront de gagner du temps... et de l'argent.

Pression sur les prix

L'automatisation est aussi le résultat d'une certaine pression de la part des clients. Aguerris, les départements juridiques des grandes entreprises connaissent parfaitement le mode de fonctionnement des cabinets d'avocats. Ils souhaitent réduire leurs dépenses juridiques. Les économies les plus évidentes doivent se faire sur le travail répétitif, estiment-ils. «La pression sur les prix s'exerce au niveau du travail de routine, confirme Pierre-Olivier Mahieu, associé chez Allen & Overy (A&O). Les clients ne souhaitent pas payer un cabinet comme A&O pour de la simple relecture de grandes quantités de documents. Il veulent de la haute valeur ajoutée.»

L'automatisation est donc une manière pour les cabinets de se recentrer sur leur *core business*: le conseil juridique et stratégique. Si tous prétendent pratiquer le

service sur mesure et offrir du conseil personnalisé, unique et non reproductible à leurs clients, la réalité n'est pas toujours conforme à cette image d'Épinal. «Le marché des avocats est caractérisé par des tarifs assez élevés et par une certaine inefficacité dans leurs *process* internes, surtout dans les cabinets indépendants et de taille moyenne, observe Philippe Jadoul, CEO de Vialegis, société spécialisée dans le recrutement de profils juridiques. La technologie peut appor-

A l'avenir, le cyber-avocat devra jongler avec tous les programmes informatiques qui lui permettront de gagner du temps... et de l'argent.

ter des gains d'efficacité en automatisant une partie du travail. Les cabinets ouverts à l'innovation survivront. Pour les autres, ce sera plus dur.»

L'intelligence artificielle au service des avocats

Comme Linklaters, Freshfields teste actuellement les outils d'extraction et de classification automatique de Ravn. Le cabinet international d'origine anglo-saxonne utilise également Kira, un logi-

ciel largement implanté dans les grands bureaux d'avocats. Ce moteur de recherche amélioré optimise le *due diligence* et certaines analyses de contrats qui peuvent s'avérer fastidieuses.

Freshfields, qui dispose à Londres d'une équipe dédiée à l'innovation et aux nouvelles solutions technologiques, a aussi fait appel à Neota Logic, une société spécialisée dans l'intelligence artificielle (IA) à destination des professions de services. «Avec ce partenaire, nous créons des applications permettant d'automatiser certains processus juridiques, détaille Andreas von Bonin, associé chez Freshfields. Dans le cadre de litiges internationaux, le logiciel propose automatiquement les documents qu'il faut utiliser en fonction de la société concernée, de son lieu d'établissement, de la juridiction saisie, etc.»

L'algorithme est censé apprendre au fur et à mesure qu'il est nourri de données injectées par les avocats. C'est ce big data, ces précieuses données uniques au cabinet qui feront la valeur future de ces outils utilisant l'intelligence artificielle. Actuellement, ils servent essentiellement à générer des gains de temps sur des processus routiniers, presque à caractère administratif. Demain, ils auront pour mission de proposer des solutions juridiques à l'avocat, basées sur l'historique des dossiers de la firme.

Les bureaux d'avocats sont en effet assis sur une véritable montagne d'or, qu'ils n'exploitent pas encore de façon optimale.

ROSS
Watson, le robot d'IBM, a donné naissance à son rejeton juridique, baptisé Ross et surnommé « le premier avocat artificiellement intelligent ».

Your brand new

SUPER INTELLIGENT ATTORNEY

LEARN MORE

Les contrats, les consultations, les conclusions, les accords et pactes en tous genres rédigés par les avocats sont bien entendus réexploités quand des dossiers similaires ou proches resurgissent. Mais ce processus, souvent généré à partir de « copier-coller » relativement empiriques, pourrait être optimisé grâce aux nouveaux outils technologiques. Et particulièrement grâce à l'intelligence artificielle qui est capable de repérer les points communs entre des dossiers différents, parfois traités par des avocats différents à des moments différents. Faire coïncider l'ensemble de ces données et reconstituer une trame de raisonnement juridique est le gros défi de ces nouvelles applications digitales en cours d'élaboration.

Ross, le robot-avocat d'IBM

Les outils utilisant les capacités de l'intelligence artificielle sont encore rares dans le secteur juridique. Mais il est significatif de constater qu'IBM, l'une des sociétés les plus actives et les plus avancées en matière d'IA, s'intéresse au marché du droit. Son robot maison, Watson, a en effet donné naissance à son rejeton juridique, baptisé Ross et surnommé « le premier avocat artificiellement intelligent ».

Intégré dans plus d'une vingtaine de cabinets, Ross a initialement été utilisé en 2016 par la firme américaine Baker Hostetler pour y soutenir la pratique des faillites. Ross est censé répondre à des questions précises formulées entièrement et non sur base de mots-clés. Le logiciel améliore son système de recherche au fur et à mesure de son utilisation par les avocats. Mais il n'a pas encore remplacé le département « faillites » de la firme qui l'a engagé.

Malgré des progrès significatifs et des promesses intéressantes, l'état actuel des technologies disponibles laisse certains avocats dubitatifs sur les avancées réelles en matière de numérisation de la profession. « Nous ne devons pas nous attendre à des bouleversements substantiels de notre manière de travailler, estime Daniel Fesler, *managing partner* de Baker McKenzie en Belgique. Je suis assez circonspect quant à l'automatisation de documents. Bien sûr, il est possible d'automatiser une série de tâches, notamment en matière de *due diligence*. Mais une fois qu'on a passé un dossier à la moulinette électronique, qui fournit la grille d'analyse ? Ce n'est pas le logiciel, c'est l'avocat. »

Selon Daniel Fesler, l'automatisation peut aussi être synonyme d'une certaine prise de



ANDREAS VON BONIN, ASSOCIÉ CHEZ FRESHFIELDS
« Les compétences que l'on exigera d'un avocat vont évoluer. Au-delà de sa spécialité, l'avocat devra être capable d'analyser et de décoder les processus d'automatisation utilisés au sein du cabinet. »



PIERRE-OLIVIER MAHIEU, ALLEN & OVERY
« Nous sommes persuadés que la qualité de nos outils technologiques constitue déjà et constituera encore davantage à l'avenir un avantage compétitif. »



JEAN-PIERRE BUYLE, PRÉSIDENT D'AVOCATS.BE
« Si notre profession veut survivre, nous devons prendre les devants et financer ces outils digitaux. Je suis un partisan de la mutualisation des coûts, afin que tous les avocats y aient accès. »

risques. Il prend l'exemple du droit du bail: si un programme est capable de trier des centaines de contrats de location afin d'en extraire une clause particulière, il passera par contre à côté de l'insolvabilité des locataires si cette information, pourtant essentielle, ne figure pas dans sa base de données. La place de l'avocat reste donc centrale, estime le *managing partner* de Baker McKenzie.

Selon lui, le remplacement de l'humain par la machine n'est pas pour tout de suite. Et le marché du droit est loin d'être en danger: « Même si certaines tâches juridiques sont automatisées, force est de constater que la place du droit dans la société n'a pas l'air de diminuer. Bien au contraire », observe-t-il. L'inflation législative et réglementaire et la complexification constante des relations économiques sont autant de bonnes nouvelles pour le business des conseillers juridiques.

Des start-up juridiques en embuscade

Reste que les avocats doivent demeurer attentifs à ne pas rester dans leur tour d'ivoire. Comme la plupart des professions, ils ne sont pas à l'abri des mutations technologiques et des sociétés disruptives qui cherchent à chiper une part de leur gâteau. Les start-up de la legaltech sont en embuscade. Un acteur comme l'américain Rocket Lawyer, qui débarquera prochainement en Belgique après s'être installé en France et en Espagne, vise à désintermédier la profession en se positionnant comme fournisseur de documents et de services juridiques. On a vu comment des plateformes comme Uber ou Airbnb ont réussi à perturber des secteurs traditionnels comme les taxis ou l'hôtellerie. D'autres pourraient y parvenir dans le secteur du droit.

C'est la raison pour laquelle certains cabinets d'avocats ont choisi de s'allier avec les legaltech pour tenter de profiter de leurs innovations. C'est le cas d'Allen & Overy, qui ouvrira en septembre prochain Fuse, un incubateur de start-up orientées legaltech. Basé à Londres, il comptera une soixantaine de participants, qui sont en cours de sélection.

Objectif: garder un œil sur ces projets et, éventuellement, profiter des innovations que ces jeunes pousses pourraient développer. « Nous ne pouvons pas tout inventer nous-mêmes, mais nous voulons participer au processus d'innovation en cours dans le monde du droit, explique Pierre-Olivier Mahieu, associé chez Allen & Overy. Nous sommes ➤

The screenshot shows the Doctrine.fr website interface. At the top left is the logo 'Doctrine.fr'. To its right are navigation links: 'Équipe', 'À propos', 'Blog', 'Contact', and a button 'Envoyer une décision'. The main heading is 'Le big data au service du droit'. Below it is a search bar with the placeholder text 'Rechercher par thèmes, pouvoirs, jurisprudences...'. An example search query is provided: 'Exemple d'une recherche complexe : Cassation produit défectueux civ bulletin depuis 2010'. The search results show the number '124516' and the text 'recherches aujourd'hui'. At the bottom right of the interface, there is a link 'Des questions / Discussions?'.

persuadés que la qualité de nos outils technologiques constitue déjà et constituera encore davantage à l'avenir un avantage compétitif. Ce n'est pas juste un joli gadget à l'attention de nos clients.»

Chez Linklaters, une équipe d'une dizaine de personnes travaille à Londres sur les questions de numérisation, et notamment sur l'émergence des legaltech. Un partenariat a récemment été signé avec la start-up Eigen Technologies pour créer un logiciel d'analyse de données interne à la firme. Baptisé Nakhoda, ce programme utilisant des composantes d'intelligence artificielle est développé spécifiquement pour Linklaters, avec l'objectif d'un faire un produit unique capable de se différencier de la concurrence.

Moins de travail pour les avocats ? Pas sûr...

Ces développements en cours dans les grands cabinets d'affaires ne sont pas à la portée des bourses de tous les bureaux d'avocats en Belgique. Et un certain nombre d'avocats expriment leur volonté de ne pas foncer tête baissée dans des projets inconsidérés. «Beaucoup de logiciels ne sont pas adaptés à notre pratique parce qu'ils ont été créés spécifiquement pour des procédures anglo-saxonnes, comme l'*e-discovery* (recherche d'informations dans des documents, e-mails, etc.). Il faut aussi se poser la question de la sécurité des données avant de signer avec une start-up des legaltech», réagit André Linden, avocat chez Liedekerke.

Ce spécialiste des technologies au sein de son cabinet se méfie des promesses d'automatisation, censées réduire le travail des avocats: «Au contraire, quand on automatise, il faut engager du personnel

pour gérer et utiliser avec discernement ces programmes. A l'avenir, nous aurons donc besoin de plus de jeunes avocats et de personnel de support.»

Chez CMS non plus, on ne croit pas à l'avènement de «l'avocat virtuel»: «Certains *process* internes peuvent être automatisés, et c'est d'ailleurs déjà le cas: beaucoup de documents sont ultra-standardisés, assure Serge Cornet, *operations*

Ces développements en cours dans les grands cabinets d'affaires ne sont pas à la portée des bourses de tous les bureaux d'avocats en Belgique.

manager chez CMS. A Londres, notre cabinet teste actuellement Brainspace, une solution numérique intelligente pour automatiser les *due diligence*. Mais on ne confiera jamais un contentieux à une intelligence artificielle.»

Un barreau numérique à plusieurs vitesses

Difficile de voir jusqu'où le numérique bousculera les pratiques traditionnelles dans le secteur du droit. C'est la raison pour laquelle Avocats.be, la coupole qui regroupe les barreaux francophones et germanophone, lancera en septembre prochain un incubateur, sorte d'«agitateur d'idées» dédié à ces nouveaux outils digitaux. «Nous voulons encourager les avocats à travailler avec des legaltech ou à en créer eux-mêmes», explique Jean-Pierre Buyle, président d'Avocats.be.

DOCTRINE.FR, qui pourrait se lancer sur le marché belge, promet aux avocats une banque de données «plus riche et plus pertinente», grâce notamment à l'utilisation de l'intelligence artificielle.

Après avoir porté plusieurs projets en matière d'informatisation de la justice, notamment la DPA, la plateforme digitale de contact entre les avocats et l'institution judiciaire, Jean-Pierre Buyle veut aller plus loin. Il n'a pas renoncé à son projet de création d'un moteur de recherche juridique performant, intégrant l'intelligence artificielle, qui serait commun à tous les avocats. Les discussions avancées avec la start-up Pythagoria n'ont pas abouti. Mais le projet sera repris en main. «Si notre profession veut survivre, nous devons prendre les devants et financer ces outils. Je suis un partisan de la mutualisation des coûts, afin que tous les avocats aient accès à ces outils indispensables», insiste Jean-Pierre Buyle.

De nombreux professionnels du droit ne sont en effet pas du tout équipés au niveau digital: «La moitié des avocats n'ont même pas accès à une banque de données à leur bureau, estime Jean-François Herrotte, avocat chez Lexing. Un outil commun permettrait d'élever le niveau général des recherches.» On le voit, au barreau aussi, la fracture numérique existe. Et c'est également dans cette brèche que les legaltech se précipitent: elles proposent des services en ligne qui attaquent frontalement les avocats indépendants et les petits cabinets généralistes qui n'ont pas pris le train du numérique.

Le travail «routinier» comme la récupération de créance, la rédaction de contrats de bail ou les infractions de roulage pourraient à terme totalement échapper aux avocats. Mais les dossiers réputés plus complexes, traités par les grandes structures, ne sont pas forcément à l'abri. C'est le principe de la numérisation: elle s'attaque en premier lieu aux tâches les plus simples. Puis, au fur et à mesure que la technologie progresse et que les logiciels «apprennent» et se perfectionnent, elle se répand à des missions et services de plus en plus élaborés. Le droit ne se résumera jamais à une suite de 0 et de 1, comme dans le langage informatique. Mais certains pans récurrents et répétitifs de cette matière par ailleurs mouvante prêtent le flanc à l'automatisation. ©